

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de la *Communauté Métisse Autochtone de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, Îles-de-la-Madeleine Gaspé Peninsula, Lower St. Lawrence, Magdalen Island Metis Aboriginal Community***). tenue le 10 septembre 2016 à 13 h 40 à la Salle de 50 ans et plus à Chandler au 509, avenue des Micmacs.

---

**Présences : plus de 150 membres étaient présents, 141 membres ont signé le registre des présences.**

**Conseil d'administration**

**Messieurs :**

- Benoît Lavoie, président**
- Lucien Gignac, secrétaire-trésorier**
- Jean-Pierre Cuvier, administrateur**
- Réal Sylvestre, administrateur**
- Donat Delarosbil, administrateur**

**Conférencier invité : Monsieur Réjean Martel, généalogiste**

---

**1. Ouverture de l'assemblée par le président, Benoît Lavoie.**

Monsieur Benoît Lavoie, président, déclare l'assemblée ouverte, il est 13 h 40 et souhaite la cordiale bienvenue à tous(tes) les participants (tes) présents.

Monsieur Benoît Lavoie, présente aux membres présents à l'Assemblée générale le nouveau conseil des Chefs qui remplace les administrateurs de l'ancienne gestion.

Je vous remercie d'être venu manifester par votre présence et votre intérêt pour assister à l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée extraordinaire générale.

Nous avons choisi un conseil des Chefs avec les personnes qui se sont démarquées en 2015-2016, des personnes qui sont venus comme invitées au

conseil d'administration et qui ont démontré une honnêteté irréprochable et une intégrité sans reproche.

Je vous présente les membres du nouveau conseil des Chefs

### **Résolution : CA-2016-09-01**

#### **Première nomination du Conseil d'administration**

##### **Première nomination**

- Benoît Lavoie (président) devient *Grand-Chef de la Nation Métisse*
- Lucien Gignac (secrétaire trésorier) devient *Chef du membership et du bureau*
- Jean-Pierre Cavier devient *Chef de la MRC Rocher-Percé*
- Réal Sylvestre devient *Chef ambassadeur auprès des Premières Nations*
- Donat Delarosbil devient *Chef de la communauté historique de Paspébiac*
- Raynald Robichaud *Chef du clan des Wobtegwa (région de Montmagny)* prend sa place au conseil des Chefs
- Jean-Guy Leblanc devient *Chef du Gardien de l'eau*
- Raymond Cyr devient *Chef des Aînés* et constituera son conseil des Aînés et prend sa place au conseil des Chefs
- Bertin Jean devient *Chef ambassadeur de la Mère Terre.*

**Résolution accepté à l'unanimité par les membres présents à l'A.G.A. du 10 septembre 2016.**

##### **Nous poursuivons :**

Ce matin en assemblée extraordinaire générale, de gros changements ont eu lieu, des modifications importantes dans notre réglementation ont été faites.

Nous sommes maintenant une Nation : La « Nation Métisse Autochtone, Gaspésie, Bas St-Laurent, Îles-de-la-Madeleine », « Gaspe Peninsula, Lower St-Lawrence, Magdalen Islands, Metis Aboriginal Nation ».

Nous avons pris aussi une deuxième dénomination : « **Nation Métisse du Soleil Levant** » << **Metis Nation of the Rising Sun** >>.

Résolution accepté à l'unanimité par les membres.

2. Élection d'un-e Présidente et d'un-e Secrétaire d'assemblée, proposé par le conseil des chefs.(résolution à la demande des membres à l'AGA 2014 à Gaspé).

Il est proposé par les membres présents et accepté à l'unanimité que Monsieur Maxime Bernard soit désigné comme président d'assemblée, Ce dernier accepte volontiers d'assumer ce mandat.

Et il est unanimement résolu de désigner madame Jacqueline Vézina comme secrétaire d'assemblée. Celle-ci accepte, de bon gré, de se prêter à l'exercice.

3. Élection d'un responsable de la sécurité et président d'élection

Il est proposé par les membres présents et accepté à l'unanimité par ceux-ci que Monsieur Réal Sylvestre, administrateur, soit nommé comme responsable de la sécurité et aussi comme président d'élection.

Monsieur Sylvestre accepte son mandat.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Maxime Bernard, président d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour, les membres présents à l'A.G.A. ont unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant ouvert un point au terme de l'assemblée pour des sujets à être soumis par l'assistance.

Monsieur Maxime Bernard a également lu l'avis de convocation et la traduit en anglais.

IL EST RÉSOLU : d'adopter l'avis de convocation de l'A.G.A. et de l'A.G.E. du 10 septembre 2016 joint aux présentes, de publier le tout sur le site internet de la Communauté Métisse Autochtone de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, Îles-de-la-Madeleine et d'en informer les membres par lettre et l'entremise

des journaux diffusés en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent et les Îles-de-la-Madeleine dans les plus brefs délais.

Tous les membres en règle sont convoqués à l'Assemblée générale annuelle de la C.M.A.G.B.S.L.I.M. Seuls les chefs-membres (membres en règle) avant la date de l'avis de convocation auront le droit de vote.

Après vérification, le quorum des membres votants est constaté. De ce fait, l'assemblée poursuit ses travaux.

**Accepté à l'unanimité par les membres présents à l'A.G.A. du 10 septembre 2016.**

## **5. Discours du Grand-Chef, Benoît Lavoie**

**Résolution : AGA-2016-09-10 (05) article 2.**

Lors de l'assemblée extraordinaire générale, il a été résolu à l'unanimité par les membres présents d'accepter monsieur Benoît Lavoie (président) comme Grand-Chef de la Nation Métisse.

Le tout a été aussi accepté par les membres présents à l'Assemblée générale annuelle et ratifié à l'unanimité.

**Monsieur Benoît Lavoie donne son premier discours comme Grand-Chef de la Nation Métisse.**

L'année fiscale 2015-2016 a été une année bien tranquille, seulement 4 200 membres se sont mis en règle sur 9 milles. Une année plutôt difficile pour nous, bénévoles au conseil d'administration qui travaillons pour vous avec passion.

Un autre fait important dans cette année est la reconnaissance sur l'honneur du Gouvernement Fédéral, nous offrant de témoigner devant le tribunal de l'Office National de l'Énergie, l'O.N.É. concernant le projet d'oléoduc de Trans-Canada Énergie Est (le pipeline).

Les dépenses pour notre avocat et des témoins seront remboursées, d'autre part, nous avons eu une rencontre à Rivière-du-Loup avec leurs représentants au début août 2014 et une avance de fonds de 30 000,00\$ pour les frais encourus.

Nous sommes demandés à déposer notre témoignage en tradition orale autochtone le 7 octobre 2016 à Québec.

Nous avons aussi avancé dans nos recherches et gagné en appel dans le dossier Éric Parent.

Une bonne année, mais le 14 avril 2016, le gland d'un réveil majestueux de la reconnaissance de notre Nation a commencé à se faire entendre.

L'arrêt Harry Daniel est tombé, l'Honorable Juge Huot, pendant ce temps persécutait Madame Jacinthe Marchand et Stéphane Oakes au Palais de Justice de Rivière-du-Loup. Sorti de sa tour d'ivoire, de retour chez-lui, ce soir là, il a du très mal dormir.

Nous nous allons permettre à madame Marchand de le faire mal dormir pour beaucoup d'année, soyez en certain. Nous vaincrons ces magistrats par leurs armes, les voix des tribunaux.

Nous sommes rendus à plus de 8 mille chefs-membres actifs qui demandent la reconnaissance Autochtone. Les piètres négociations sont maintenant terminées, nous réclamerons tous nos droits et toutes nos terres jusqu'à la dernière poignée de terre. Nous sommes une Nation, nous faisons partie des premières Nation, notre territoire nous appartient.

Nous négocierons avec le Gouvernement Fédéral en harmonie avec les Premières Nations pour les intérêts de toutes les Premières Nations.

Nous soulèverons les barrières des réserves et nous deviendrons maître chez-nous, le Fédéral devra négocier avec nous.

Une année 2016 des plus active, notre chef ambassadeur de la mère terre, monsieur Bertin Jean a permis la première rencontre historique avec les Premières Nation à Amqui, le 8 et 9 juillet 2016.

Rassemblement historique pour nous et vous tous, s'en est suivi l'invitation à Malioténam de votre conseil d'administration et la Nation spirituelle Innus, et avec leur grand-chef qui est aussi Grand Shachem, l'Honorable Léo St-Onge Grand-Chef. A cet endroit, votre président a été désigné par le grand esprit, Grand-Chef de la Nation Métisse du «**Soleil Levant**». Voilà notre deuxième dénomination.

Nous nous identifions maintenant comme une Nation parmi les Premières Nations, notre grand-chef spirituel est le Grand Shachem, Léo St-Onge Grand-Chef et nous demandons leur reconnaissance et protection. Nous leurs promettons *honneur, respect et allégeance*.

Par la suite, nous sommes allés à Pessamit recevoir d'autres enseignements des Nations Algonquiennes.

La reconnaissance approche, de plus en plus, regardons devant et continuons d'avancer.

*Miggesth, Benoît Lavoie*

*Grand-Chef de la Nation Métisse.*

## **6. Dépôt du Bilan financier de l'année fiscale 2015-2016**

Correction demandée par monsieur Réjean Martel au point : 6 de l'ordre du jour, au lieu de l'année fiscale 2014-2015 inscrire l'année fiscale 2015-2016.

Madame Andrée Morin, comptable, fait la lecture du bilan financier pour l'exercice écoulé entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

**Il est résolu unanimement par les membres présents d'adopter le bilan financier 2015-2016.**

**Résolution : AGA-2016-09-10-03**

Les membres présents à l'AGA demandent au conseil d'administration que pour les prochaines réunions que certains items du bilan financier soient plus détaillés, ex. : fourniture de bureau, poste/messagerie... Madame Andrée Morin fera le nécessaire.

**Adopté à l'unanimité par les membres présents.**

- 7. Nomination d'un vérificateur des livres comptables, qui n'est pas un expert-comptable, pour l'année financière 2016-2017.**

Considérant les coûts très abordables, la disponibilité et la qualité des services reçus, il est proposé par le Grand-Chef, Monsieur Benoît Lavoie et **résolu unanimement** par les membres de l'AGA de la C.M.A.G.B.S.L.I.M. de reconduire madame Andrée Morin pour l'année financière 2016-2017, comme vérificatrice des livres comptables.

**Résolution : AGA-2016-09-10-03**

Bilan financier

La plupart des membres présents à l'AGA demandent au conseil d'administration s'il serait possible de faire une demande pour un expert-comptable pour vérification du bilan financier, au moindre coût.

**Adopté à l'unanimité par les membres présents.**

- 8. Résolution pour la nomination de deux (2) avocats pour la Communauté**

**Résolution : AGA-2016-09-10-04**

**Messieurs : Michel Pouliot de Québec, spécialisé en droit civil autochtone  
Nérée Cormier de Carleton, défenseur de nos droits  
ancestraux.**

Accepté à l'unanimité par les membres présents.

- 9. Dossiers devant les tribunaux versés dans un procès en la Cour Fédérale en  
Chambre civile.**

**Causes de droits métis devant les tribunaux en vertu de l'Arrêt Harry  
Daniels.**

La Cour suprême du Canada a unanimement décidé que les Métis et les Indiens non inscrits étaient désormais considérés comme des Indiens au sens de la Constitution.

«C'est une bonne nouvelle», lance le président de La Communauté Métisse Autochtone Gaspésie, Bas-St-Laurent, Îles-de-la-Madeleine, monsieur Benoît Lavoie. « Le jugement d'aujourd'hui est important parce qu'il vient nous ouvrir des portes. Oui, enfin un jugement en faveur des Métis, non seulement il nous est favorable, mais l'article 57 précise que les Métis sont des Indiens et que, par conséquent, les Métis ont les mêmes droits que les Indiens. Par contre, il nous reste le fardeau de démontrer que nous sommes des Métis au sens de l'article 35 de la Constitution Canadienne. C'est important et nous n'arrêterons pas d'avancer dans nos différentes causes devant les tribunaux. »

Ce dernier attend d'ailleurs d'autres informations complètes pour voir la portée de ce jugement. « À ce moment-ci, nous n'avons pas trop d'informations sur le jugement. Mais c'est certain que les Métis et les Indiens hors réserve ont les mêmes droits en vertu de ce jugement. Reste maintenant à se faire reconnaître. »

Pour ce faire, la communauté devra appuyer ses dirigeants, souhaite le président de la Communauté Métisse. « Nos membres doivent continuer à nous appuyer dans la bataille juridique que nous menons considérant que le gouvernement fédéral tarde à nous reconnaître. S'il faut aller devant les juges de la Cour suprême du Canada pour cela, nous irons. Il est clair que ceux-ci n'auront aucun autre choix que de nous reconnaître Métis selon l'article 35 de la Constitution en ayant les mêmes droits que les Indiens. Bientôt nous allons présenter une requête en Cour civile en reconnaissance de droit Autochtone pour forcer la main des Gouvernements à respecter nos droits constitutionnels », conclut le président de la Communauté.

## **10. Projet Oléoduc Energie Est**

**La Communauté métisse autochtone de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et des Îles-de-la-Madeleine (CMAGBSLIM) s'oppose aux projets d'exploration pétrolière par fragmentation dans la ZEC Bas-Saint-Laurent de même que sur la totalité de son territoire, incluant l'Île d'Anticosti.**

La zone visée par le projet de Petrolympic se situe tout près du lac des Chasseurs. Ce lac ainsi que le lac Long sont la source d'un immense bassin hydrographique qui s'étend jusqu'à la Baie-des-Chaleurs.

Selon Benoît Lavoie, président de la Communauté métisse, « les gouvernements ont l'obligation sur l'honneur de considérer notre Communauté métisse autochtone. Ils doivent nous aviser des démarches et des projets qui touchent directement l'avenir des ressources naturelles de l'ensemble du territoire de la Communauté. »

Aucun projet de cette envergure ne sera envisageable sans un éventuel moratoire sur l'exploitation pétrolière précédé d'une consultation de bonne foi auprès de la Communauté, ajoute le porte-parole de cette dernière.

La Communauté, qui représente 12 000 membres, revendique le territoire de l'Île d'Anticosti en tant que secteur lié aux activités des communautés autochtones et métisses. Cette action vise principalement à protéger l'île contre les éventuels projets pétroliers par fragmentation.

« Il faut comprendre que plus de 80 % des Gaspésiens ont des racines métisses, sans oublier la population issue de l'Acadie Ancienne » ajoute M. Lavoie.

Le conseil d'administration de la Société de gestion des ressources du Bas-Saint-Laurent, qui gère la ZEC du Bas-Saint-Laurent, a déjà fait connaître son opposition au projet de Petrolympic par voie de résolution plus tôt en juin. La Société juge « qu'une telle forme d'exploitation industrielle sur son territoire est incompatible avec notre mandat de gestion et de préservation de la faune, sans compter les activités récréotouristiques. »

« Nous croyons qu'il est plus qu'important que chaque organisme lié de près ou de loin à la faune, adopte une résolution exprimant clairement le caractère incompatible de ce type d'exploitation avec nos objectifs communs de préservation » ajoutent les gestionnaires.

## **11. Conférencier invité : Monsieur Réjean Martel, généalogiste**

Monsieur Réjean Martel répond aux nombreuses questions des membres présents d'où provient leur descendance et leur nom de famille.

## **12. Autres points**

### **12.1 Dossier concernant la suspension de Monsieur Pierre Henry**

Une des membres présents à l'AGA demande au Grand-Chef, Benoît Lavoie, la raison de la suspension de Monsieur Pierre Henry.

Le Grand-chef explique aux membres présents à l'AGA la raison de la suspension de Monsieur Pierre Henry selon les articles des règlements généraux, art. : 22.1. à 25. des «**Recours légaux**».

### **12.2. Ratification des résolutions par le Conseil des Chefs Reconnaissance du Statut-Nation**

Après lecture des résolutions proposées lors de l'AGE du 10 septembre 2016, tous les membres présents à l'AGA ont **accepté à l'unanimité** d'adopter et de ratifier les résolutions suivantes :

- ✓ Résolution de la réglementation et ses définitions qui seront abrogés et modifiés pour notre nouveau statut de Nation qui devra être ratifiée par les membres;
- ✓ Résolution du statut des administrateurs en statut de Chefs au conseil des Chefs, qui devra être ratifiée par les membres;
- ✓ Nomination des Chefs au conseil des Chefs par le Grand-Chef, Benoît Lavoie pour être ratifiée par les chefs-membres;
- ✓ Ratification des résolutions par le conseil des Chefs (conseil d'administration) des modifications à la nouvelle dénomination ou le mot Communauté sera abrogé pour être changé par Nation et sera ratifiée par les membres;
- ✓ Dénomination d'une deuxième dénomination pour notre Nation Métisse (Nation Métis du Soleil Levant)- (Nation of the Rising Sun).

### 13. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, le président de l'assemblée remercie tous les membres de leur présence.

Il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée, il est 17 h 30,

---

Maxime Bernard, président d'ass.

Jacqueline Vézina, secr. d'ass.